

***Avenant à la convention n° 2017-190 R de mécénat passée pour le  
Château de Caumont entre la Demeure Historique  
et Ghislain de Castelbajac, Propriétaire***

Le présent avenant concerne la convention de mécénat n° 2017-190 R passée pour le Château de Caumont entre La Demeure Historique et Ghislain de Castelbajac, dénommé ci-après « le Propriétaire », et signée le 12 décembre 2017.

**Article 1 :** Le Propriétaire du château de Caumont, 32130 Cazeaux-Savès, déclare sous sa responsabilité que le monument faisant l'objet des travaux prévus dans le cadre de la convention n° 2017-190 R est protégé au titre des monuments historiques.

**Article 2 :** Le programme de travaux prévu à l'annexe 1 et à l'annexe 3 de la convention n° 2017-190 R signée le 12 décembre 2017 est complété par l'annexe 1 du présent avenant.

**Article 3 :** Le plan de financement de l'annexe 2 de la n° 2017-190 R signée le 12 décembre 2017 est complété en conséquence par l'annexe 2 du présent avenant.

**Article 4 :** Le Propriétaire s'engage à ne pas signer de convention de mécénat portant sur les mêmes travaux que ceux mentionnés à l'annexe 1 avec d'autres structures habilitées.

**Article 5 :** Le Propriétaire portera le don de la Fondation pour les Monuments Historiques à la connaissance des visiteurs par l'apposition de la plaque dans un espace accessible au public et, le cas échéant, par l'inscription du soutien de la Fondation pour les Monuments Historiques sur leur site Internet.

Le Propriétaire s'engage également à fournir à la Fondation pour les Monuments Historiques des photos libres de droit pour diffusion sur son site Internet ou tout autre support relayant ses actions.

En cas d'inauguration des travaux, le Propriétaire invitera les représentants de la Fondation pour les Monuments Historiques et leur permettra d'inviter certains de ses grands mécènes.

Fait en 2 exemplaires à Paris, le 25 avril 2019

<b>La Demeure Historique</b>	<b>Propriétaire</b>
Jean de Lambertye	Ghislain de Castelbajac

<b>Annexe I : Programme de travaux</b>
--

Le présent avenant concerne la restauration des fresques néogothiques datant du XIX<sup>e</sup> siècle situées sur toute la surface des murs et du plafond du salon Troubadour du château de Caumont. Le programme de travaux consiste à consolider les enduits ; refixer la couche picturale ; nettoyer les peintures ; reprendre les accidents de surface à l'enduit ; réintégrer la couche picturale suite aux usures et aux lacunes et, enfin, à dégager au bistouri sous loupe binoculaire les parties recouvertes de badigeon.

Travaux	Montant TTC (€)
Restauration des fresques (230 m <sup>2</sup> )	29 590.00 €
Honoraires d'architecte	3 228.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 818.00 €</b>

- **Entreprise réalisant les travaux :**

Restauratrice : Marie-Lys de Castelbajac  
46 Avenue du Commandant de Neuchèze  
71 400 Autun

Maître d'œuvre : Julien Tajan, architecte du patrimoine  
SARL Le pavillon architectures  
23 rue Laganne  
31300 Toulouse

- **Echéancier des travaux :**

2<sup>e</sup> trimestre 2019

- **Calendrier prévisionnel de leur paiement**

2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres 2019

Signature :

<b>Propriétaire</b>
Ghislain de Castelbajac

